

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres présents : 32

**CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DU S.A.G.E. DE LA NONETTE
DU 14 MARS 2017**

COMPTE-RENDU

A la suite de la convocation adressée à ses membres le 1^{er} mars 2017, le Conseil Syndical du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette s'est réuni le 14 mars 2017 à 18 heures dans la salle Jean Ruby de Mont-L'Évêque, sous la présidence de Monsieur Benoit FÈVRE.

Présents :

M. DECOSTER (APREMONT), Mme GRAZDA (AVILLY-SAINT-LÉONARD), M. ROLAND (BARBERY), M. DE LA BÉDOYÈRE (BARON), M. FUDALI (BOREST), M. FEYT (BRASSEUSE), Mme FLOURY (CHAMANT), M. CAPPE DE BAILLON (CHANTILLY), M. MESSIAEN (DAMMARTIN-EN-GOËLE), Mme CHAMPAULT (ÈVE), M. TROUVÉ (FLEURINES), M. MULAWA (FONTAINE-CHAALIS), M. PUJOS (FRESNOY-LE-LUAT), M. DE CHEVIGNY (GOUVIEUX), M. LAUER (LAGNY-LE-SEC), M. HOUETTE (MONT-L'ÉVÊQUE), M. URVOY (MONTÉPILLOY), M. AUBRY (MONTGÉ-EN-GOËLE), M. TESSON (MONTLOGNON), M. MEZOUAGHI (NANTEUIL-LE-HAUDOUIN), M. PILAT (NÉRY), M. QUERREC (OTHIS), M. LAGACHE (RARAY), M. DUCHAUFFOUR (RULLY), M. BOURQUIN (SILLY-LE-LONG), Mme LOBIN (TRUMILLY), Mme PÉTILLON (VER-SUR-LAUNETTE), M. DELORME (VERSIGNY), Mme LOBIN (VILLENEUVE-SUR-VERBERIE), Mme BALANDRA (VILLERS-SAINT-FRAMBOURG), M. MALAQUIN (VINEUIL-SAINT-FIRMIN).

Assistaient également :

M. DOUCELIN (APREMONT), M. BOUCHER (BARBERY), M. CORNU (MONTÉPILLOY), M. DUBOIS (MONTGÉ-EN-GOËLE), M. PENET (TRÉSORIER DE SENLIS).

Excusés avec pouvoir :

M. GUALDO (SENLIS) – Pouvoir donné à M. FÈVRE
M. COURTIER (VILLERS-SAINT-GENEST) – Pouvoir donné à Mme LOBIN (VILLENEUVE-SUR-VERBERIE)

Excusés sans pouvoir :

M. SERVELLE (CHANTILLY), M. MARY (MARCHÉMORET), M. PATIN (MONT-L'ÉVÊQUE), M. MULLER (PÉROY-LÈS-GOMBRIES), M. LE MESTRE (THIERS-SUR-THÈVE), Mme RAHOUI et M. BROUILLARD (VERBERIE).

M. FÈVRE remercie chaleureusement les délégués présents d'être venus en nombre pour délibérer lors du présent conseil, comme c'était déjà le cas lors du conseil du 28 février 2017.

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Le Comité Syndical, à main levée et à l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la précédente réunion qui s'est déroulée le 28 février 2017.

1 - Compte administratif 2016

Je sou mets à votre approbation le vote du compte administratif 2016.

De ce compte administratif émanent les principales opérations réalisées durant l'exercice écoulé, notamment:

- Les études (maîtrises d'œuvre des travaux de restauration de la Launette dans le marais de Ver-sur-Launette et des travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque, investigations géotechniques sur la digue de Senlis...) : 102 593,11 € T.T.C.
- Les analyses d'eau : 37 807,48 € T.T.C.
- Les travaux hivernaux d'entretien de la végétation : 30 594,00 € T.T.C.
- Les travaux de restauration : 25 611,60 € T.T.C.
- L'arrachage des plantes invasives : 25 371,60 € T.T.C.
- Les travaux estivaux : 13 633,20 € T.T.C.
- Des interventions ponctuelles d'enlèvement d'embâcles, d'abattage d'arbres ou de lutte contre les inondations (y compris interventions sur la digue de Senlis) : 7 532,40 € T.T.C.

Ce compte fait également apparaître les subventions encaissées suite à la réalisation d'études et de travaux, pour un montant total de 251 110,30 €.

Le compte administratif fait ressortir, à la clôture de l'exercice 2016, un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 79 315,56 € et un résultat excédentaire de la section d'investissement de 35 528,82 €, soit un résultat d'ensemble excédentaire de 114 844,38 €.

Pour vous permettre d'en délibérer et conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais quitter la salle des séances au moment du vote en vous demandant de bien vouloir désigner l'un d'entre vous pour le présider, mais auparavant, je suis à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles sur ce compte administratif.

L'exposé du Président entendu,

Le Conseil Syndical, à main levée et à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur DE CHEVIGNY,

Approuve le compte administratif 2016.

M. FUDALI s'étonne de la proportion d'études réalisées en 2016 par rapport aux travaux effectués sur cet exercice. M. GICQUEL, responsable administratif et financier du S.I.S.N., lui répond que certaines études, telles que celles portant sur les opérations de restauration de la Launette dans le marais de Ver-sur-Launette et du pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque, ont été réalisées en grande partie sur 2016 alors que les travaux seront effectués sur 2017 et 2018.

Par ailleurs, il est à noter que le compte 617 (études) ne comptabilise pas uniquement les études mais également les maîtrises d'œuvre et les assistances à maîtrise d'ouvrage.

2 - Compte de gestion 2016

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Senlis pour l'exercice 2016 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget primitif du S.I.S.N. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier de Senlis a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

**L'exposé du Président entendu,
Le Conseil Syndical, à main levée et à l'unanimité,**

Approuve le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Senlis pour l'exercice 2016.

3 - Affectation du résultat d'exploitation 2016

Le compte administratif fait ressortir, à la clôture de l'exercice 2016, un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 79 315,56 € et un résultat excédentaire de la section d'investissement de 35 528,82 €.

Je vous propose donc d'affecter l'excédent de fonctionnement à concurrence de 79 315,00 € en section de fonctionnement et à concurrence de 35 528,00 € en section d'investissement du budget primitif 2017 du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette.

**L'exposé du Président entendu,
Le Conseil Syndical, à main levée et à l'unanimité,**

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à concurrence de 79 315,00 € en section de fonctionnement et à concurrence de 35 528,00 € en section d'investissement du budget primitif 2017 du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette.

4 - Budget primitif 2017

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire du 28 février 2017, je sou mets à votre approbation le vote du budget primitif 2017 du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette.

Les principales demandes de crédits de fonctionnement concernent :

- Travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque : 240 000,00 €
- Travaux d'entretien (estivaux, hivernaux et arrachage d'hydrocotyle) : 90 000,00 €
- Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur le fossé du Prince : 72 000,00 €
- Travaux de restauration : 45 000,00 €
- Campagne pluriannuelle d'analyses d'eau – Tranche 4 : 40 000,00 €
- Etude pour la restauration de l'Aunette dans le marais de Bray/Barbery : 36 000,00 €
- Etude pour l'arasement du seuil de Jouvancourt (Courteuil) : 20 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la Launette dans le marais de Ver-sur-Launette (solde du marché) : 14 400,00 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque (solde du marché) : 10 600,00 €

La balance du budget primitif 2017 s'équilibre ainsi à :

- **906 529 €** pour la section de fonctionnement
- **61 503 €** pour la section d'investissement

**L'exposé du Président entendu,
Le Conseil Syndical, à main levée et à l'unanimité,**

Approuve le budget primitif 2017.

M. CORNU s'étonne du montant envisagé pour les travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque. M. FORISSIER, technicien de rivière du S.I.S.N., lui répond que le montant inscrit de 240 000 € n'est qu'une estimation mais qu'il s'agit cependant de la construction d'un nouveau pont, qui sera réalisé sous la forme d'un pont-cadre en béton.

M. DUBOIS demande si l'objectif des travaux à réaliser pour l'année 2017 n'est pas trop haut, si l'on considère que les travaux réalisés en 2016 s'élevaient à 98 960,40 € alors que les crédits ouverts étaient de 355 000 €. M. FÈVRE répond que la réalisation de certains travaux s'est avérée moins coûteuse que prévu initialement mais aussi que le compte budgétaire 615232 (entretien de voies et réseaux, c'est-à-dire réalisation de travaux d'entretien sur la rivière) sert généralement à absorber une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur et à réaliser des opérations non prévues en cas de tempête ou d'inondation.

M. DECOSTER demande quelle proportion des travaux inscrits au budget primitif 2017 est susceptible d'être réalisée sur l'exercice. M. GICQUEL lui répond que tous les travaux étant susceptibles d'être lancés cette année, il était nécessaire de les inscrire dans le budget primitif du S.I.S.N. Cependant, la réalisation des travaux et leur facturation, c'est-à-dire leur inscription comptable, peuvent ne pas avoir lieu sur le même exercice en fonction de la date de lancement de la consultation, de la réalisation de la prestation et enfin de la date à laquelle le prestataire émet sa facture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

MONT-L'ÉVÊQUE, le 14 mars 2017

Le Président

Benoît FÈVRE



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette, qui s'est tenu le 28 février 2017, a été l'occasion de rappeler les contraintes financières et le contexte institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2017.

L'année 2017 est une année de transition pour le syndicat avant sa transformation en syndicat mixte et la mise en place des dispositions issues de La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) au 1^{er} janvier 2018.

CONTEXTE HISTORIQUE

Le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette est né le 1^{er} janvier 2011 de la fusion du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Nonette (S.I.B.V.N.) et de la Communauté Locale de l'Eau de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette (C.L.E.N.A.L.).

De 1994 à 2009, la participation des communes au financement du S.I.B.V.N. a été réévaluée annuellement de 2 % pour atteindre la somme de 131 616 € en 2009, auxquels s'ajoutaient alors la participation au fonctionnement de la C.L.E.N.A.L. pour un montant de 21 457 €, soit un total annuel de 153 073 €.

Le montant annuel de 131 616 € (participation au fonctionnement du S.I.B.V.N. uniquement) a servi de base à la participation des 52 communes du S.I.S.N. ; il a été conservé de 2009 à 2014 mais le conseil syndical a décidé, sur proposition du bureau, de procéder à une revalorisation de la participation des communes à partir de l'année 2015.

Le S.I.S.N. a été nommé structure porteuse du SAGE de la Nonette par la Commission Locale de l'Eau en septembre 2012 et a notamment porté la révision du SAGE. Les deux années de travail de révision en concertation avec tous les acteurs du territoire ont abouti à l'approbation du SAGE par arrêté préfectoral le 15 décembre 2015.

Afin de maintenir la dynamique mise en place lors de cette révision, le contrat global a été lancé par le S.I.S.N. en 2016 afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du SAGE.

Ce contrat global de la Nonette constitue une programmation de 2016 à 2021 des 55 projets retenus. Toutes les thématiques du SAGE y sont traitées : rivière et milieux aquatiques, assainissement, eau potable, pollution diffuse, gestion du pluvial et ruissellement, patrimoine et

communication. Le S.I.S.N. portera 25 projets de ce contrat et accompagnera les autres porteurs de projets afin d'assurer la réalisation de l'ensemble des actions.

Le S.I.S.N., via le portage du SAGE et du contrat global de la Nonette, se positionne à présent comme cellule de coordination et d'animation sur les projets EAU du territoire.

PRÉSENTATION DU BUDGET

Les participations des financeurs aux opérations menées par le S.I.S.N. (251 110,30 € en 2016) s'élèvent jusqu'à présent à 80 % du montant des études ou des travaux, laissant néanmoins 20 % des coûts à la charge du syndicat en plus des travaux non pris en charge par les subventions, voire même 45 % pour les travaux d'entretien estivaux.

La Région Hauts-de-France et le FEDER sont susceptibles d'apporter des financements en complément des 80 % promis par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur des opérations de rétablissement de la continuité écologique, d'où des financements à 100 % espérés sur ces opérations.

Pour l'année 2017, les estimations des postes de dépenses concernant les travaux s'élèvent à 447 000 € ; les études, honoraires et analyses sont estimés à 121 000 €.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque : 240 000,00 €
- Travaux d'entretien (estivaux, hivernaux et arrachage d'hydrocotyle) : 90 000,00 €
- Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur le fossé du Prince : 72 000,00 €
- Travaux de restauration : 45 000,00 €
- Campagne pluriannuelle d'analyses d'eau – Tranche 4 : 40 000,00 €
- Etude pour la restauration de l'Aunette dans le marais de Bray/Barbery : 36 000,00 €
- Etude pour l'arasement du seuil de Jouvancourt (Courteuil) : 20 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la Launette dans le marais de Ver-sur-Launette (solde du marché) : 14 400,00 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque (solde du marché) : 10 600,00 €

Les subventions portant sur ces travaux, études et analyses sont estimées à 568 014 €.

Les principales recettes (subventions) sont les suivantes :

- Travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque : 240 000,00 €
- Travaux d'entretien (estivaux, hivernaux et arrachage d'hydrocotyle) : 72 000 €
- Rétablissement de la continuité écologique sur le fossé du Prince : 57 600,00 €
- Travaux de restauration : 36 000,00 €
- Campagne pluriannuelle d'analyses d'eau – Tranche 4 : 32 000,00 €
- Etude pour la restauration de l'Aunette dans le marais de Bray/Barbery : 36 000,00 €
- Etude pour l'arasement du seuil de Jouvancourt (Courteuil) : 16 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la Launette dans le marais de Ver-sur-Launette (solde de la subvention) : 13 464,00 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont-L'Évêque (solde de la subvention) : 14 950,00 €
- Subventions non-encaissées en fin d'année 2016 : 50 000 €

Il est à noter que le S.I.S.N. n'a toujours pas fait appel à l'emprunt pour financer ses opérations.

Les effectifs actuels du S.I.S.N. sont de trois salariés, sur une durée effective de travail fixée à 35 heures :

- Une directrice technique, ingénieur territorial à temps complet ;
- Un responsable administratif et financier, attaché territorial à temps partiel de 80 % ;
- Un technicien de rivière, technicien territorial contractuel à temps complet.

Le technicien de bassin versant recruté en octobre 2016 ayant démissionné en janvier 2017, un nouveau recrutement est à intervenir pour la fin du premier semestre 2017.

L'ensemble des dépenses de personnel s'est élevé à 177 247,91 € pour l'année 2016.

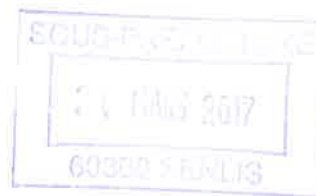
A la clôture de l'exercice 2016, le compte administratif a fait ressortir un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 79 315,56 € et un résultat excédentaire de la section d'investissement de 35 528,82 €, soit un résultat d'ensemble excédentaire de 114 844,38 €.

Le Conseil Syndical du S.I.S.N., lors de la séance du 28 février 2017 portant sur le débat d'orientation budgétaire et sur proposition du bureau, a décidé de fixer à 190 280,50 € la participation des communes au fonctionnement du syndicat pour l'année 2017.

La balance du budget primitif 2017 s'équilibre ainsi à :

- **906 529** € pour la section de fonctionnement
- **61 503** € pour la section d'investissement

Le détail par imputation budgétaire, aussi bien pour le compte administratif 2016 que pour le budget primitif 2017, est donné dans le document ci-après.



PARTICIPATION DES COMMUNES AU S.I.S.N. POUR L'ANNÉE 2017

COMMUNE	Compétences obligatoires						Compétences optionnelles						Contribution 2017	Contribution totale 2017
	Partie variable : Habitants			Partie fixe : 0,30 €/ha de superficie dans le bassin versant		Contribution 2017	80 % sur le nombre habitants			20 % sur le linéaire				
	Sur BV	%	€	Ha	€		€	Habitants	%	Montant	Linéaire	%		
APREMONT	684	0.90%	393.69 €	1 077	323.10 €	716.79 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	716.79 €
AUMONT-EN-HALATTE	525	0.69%	302.17 €	50	15.00 €	317.17 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	317.17 €
AVILLY-SAINT-LEONARD	884	1.16%	508.80 €	1 196	358.80 €	867.60 €	884	1.62%	1 734.73 €	5 974	5.64%	1 514.21 €	3 248.94 €	4 116.54 €
BARBERY	560	0.74%	322.32 €	760	228.00 €	550.32 €	560	1.02%	1 098.92 €	1 558	1.47%	394.93 €	1 493.86 €	2 044.17 €
BARON	784	1.03%	451.24 €	2 147	644.10 €	1 095.34 €	784	1.43%	1 538.49 €	5 725	5.41%	1 451.22 €	2 989.71 €	4 085.05 €
BOISSY FRESNOY	477	0.63%	274.29 €	1 401	420.30 €	694.59 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	694.59 €
BOREST	331	0.43%	190.51 €	1 278	383.40 €	573.91 €	331	0.60%	649.54 €	2 905	2.74%	736.38 €	1 385.92 €	1 959.84 €
BRASSEUSE	90	0.12%	51.80 €	830	249.00 €	300.80 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	300.80 €
CHAMANT	907	1.19%	522.04 €	1 200	360.00 €	882.04 €	907	1.66%	1 779.86 €	4 533	4.28%	1 149.06 €	2 928.92 €	3 810.96 €
CHANTILLY	10 861	14.27%	6 251.22 €	1 587	476.10 €	6 727.32 €	10 861	19.85%	21 313.23 €	4 508	4.26%	1 142.60 €	22 455.83 €	29 183.15 €
CHEVREVILLE	135	0.18%	77.53 €	362	108.60 €	186.13 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	186.13 €
COURTEUIL	624	0.82%	359.15 €	532	159.60 €	518.75 €	624	1.14%	1 224.51 €	3 488	3.29%	884.16 €	2 108.68 €	2 627.43 €
ERMENONVILLE	1 013	1.33%	583.05 €	1 147	344.10 €	927.15 €	1 013	1.85%	1 987.87 €	3 190	3.01%	808.63 €	2 796.50 €	3 723.65 €
ÈVE	421	0.55%	242.31 €	1 043	312.90 €	555.21 €	421	0.77%	826.16 €	1 677	1.58%	425.10 €	1 251.25 €	1 806.47 €
FLEURINES	0	0.00%	0.00 €	476	142.80 €	142.80 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	142.80 €
FONTAINE-CHAALIS	361	0.47%	207.78 €	1 814	544.20 €	751.98 €	361	0.66%	708.41 €	8 804	8.31%	2 231.70 €	2 940.12 €	3 692.10 €
FRESNOY-LE-LUAT	52	0.07%	30.16 €	632	189.60 €	219.76 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	219.76 €
GOUVIEUX	9 192	12.08%	5 290.60 €	1 348	404.40 €	5 695.00 €	9 192	16.80%	18 038.05 €	12 981	12.26%	3 290.52 €	21 328.57 €	27 023.57 €
LAGNY-LE-SEC	2 061	2.71%	1 186.24 €	607	182.10 €	1 368.34 €	2 061	3.77%	4 044.43 €	0	0.00%	0.00 €	4 044.43 €	5 412.77 €
MONT-L'ÉVÈQUE	419	0.55%	241.16 €	1 418	425.40 €	666.56 €	419	0.77%	822.23 €	8 515	8.04%	2 158.45 €	2 980.68 €	3 647.24 €
MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ	407	0.53%	234.26 €	567	170.10 €	404.36 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	404.36 €
MONTÉPILLOY	160	0.21%	92.09 €	586	175.80 €	267.89 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	267.89 €
MONTLOGNON	190	0.25%	109.36 €	524	157.20 €	266.56 €	190	0.35%	372.85 €	2 575	2.43%	652.73 €	1 025.58 €	1 292.14 €
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	3 891	5.11%	2 239.53 €	2 095	628.50 €	2 868.03 €	3 891	7.11%	7 635.56 €	5 579	5.27%	1 414.21 €	9 049.76 €	11 917.79 €
NÉRY	0	0.00%	0.00 €	144	43.20 €	43.20 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	43.20 €
OGNES	230	0.30%	132.61 €	238	71.40 €	204.01 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	204.01 €
OGNON	153	0.20%	88.06 €	482	144.60 €	232.66 €	153	0.28%	300.24 €	2 016	1.90%	511.03 €	811.27 €	1 043.93 €
PEROY-LÈS-GOMBRIES	1 018	1.34%	585.93 €	954	286.20 €	872.13 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	872.13 €
PLESSIS-BELLEVILLE (LE)	3 230	4.24%	1 859.08 €	271	81.30 €	1 940.38 €	3 230	5.90%	6 338.43 €	0	0.00%	0.00 €	6 338.43 €	8 278.81 €
PONTARMÉ	0	0.00%	0.00 €	450	135.00 €	135.00 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	135.00 €
RARAY	156	0.20%	89.79 €	637	191.10 €	280.89 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	280.89 €
ROSIÈRES	69	0.09%	39.71 €	712	213.60 €	253.31 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	253.31 €
RULLY	727	0.96%	418.44 €	1 545	463.50 €	881.94 €	727	1.33%	1 426.64 €	3 541	3.34%	897.60 €	2 324.24 €	3 206.17 €
SAINT-MAXIMIN	0	0.00%	0.00 €	322	96.60 €	96.60 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	96.60 €
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT	0	0.00%	0.00 €	100	30.00 €	30.00 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	30.00 €
SENLIS	15 292	20.09%	8 801.56 €	2 233	669.90 €	9 471.46 €	15 292	27.94%	30 008.46 €	16 364	15.45%	4 148.07 €	34 156.53 €	43 627.99 €
SILLY-LE-LONG	1 057	1.39%	608.14 €	555	166.50 €	774.64 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	774.64 €
THIERS-SUR-THÈVE	0	0.00%	0.00 €	15	4.50 €	4.50 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	4.50 €
TRUMILLY	257	0.34%	147.92 €	666	199.80 €	347.72 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	347.72 €
VER-SUR-LAUNETTE	1 065	1.40%	612.81 €	752	225.60 €	838.41 €	1 065	1.95%	2 089.33 €	3 305	3.12%	837.78 €	2 927.10 €	3 765.51 €
VERBERIE	0	0.00%	0.00 €	155	46.50 €	46.50 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	46.50 €
VERSIGNY	380	0.50%	218.72 €	1 396	418.80 €	637.52 €	380	0.69%	745.70 €	5 873	5.54%	1 488.73 €	2 234.43 €	2 871.95 €
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	261	0.34%	150.11 €	469	140.70 €	290.81 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	290.81 €
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG	559	0.73%	321.74 €	859	257.70 €	579.44 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	579.44 €
VILLERS-SAINT-GENEST	0	0.00%	0.00 €	502	150.60 €	150.60 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	150.60 €
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	1 383	1.82%	796.01 €	778	233.40 €	1 029.41 €	1 383	2.53%	2 713.95 €	2 810	2.65%	712.30 €	3 426.25 €	4 455.66 €
DAMMARTIN-EN-GOËLE	7 981	10.49%	4 593.71 €	498	149.40 €	4 743.11 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	4 743.11 €
MARCHÉMORET	223	0.29%	128.24 €	220	66.00 €	194.24 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	194.24 €
MONTGÉ-EN-GOËLE	36	0.05%	20.84 €	192	57.60 €	78.44 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	78.44 €
OTHIS	6 216	8.17%	3 577.63 €	450	135.00 €	3 712.63 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	3 712.63 €
ROUVRES	791	1.04%	455.27 €	414	124.20 €	579.47 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	579.47 €
SAINT-MARD	0	0.00%	0.00 €	67	20.10 €	20.10 €	0	0.00%	0.00 €	0	0.00%	0.00 €	0.00 €	20.10 €
TOTAL	76 112	100.00%	43 807.60 €	40 753	12 225.90 €	56 033.50 €	54 729	100.00%	107 397.60 €	105 920	100.00%	26 849.40 €	134 247.00 €	190 280.50 €